

2026

10^e édition

Portrait social

Caf de la Gironde



Cafdata



46 %

PERSONNES
COUVERTES

347 900

ALLOCATAIRES

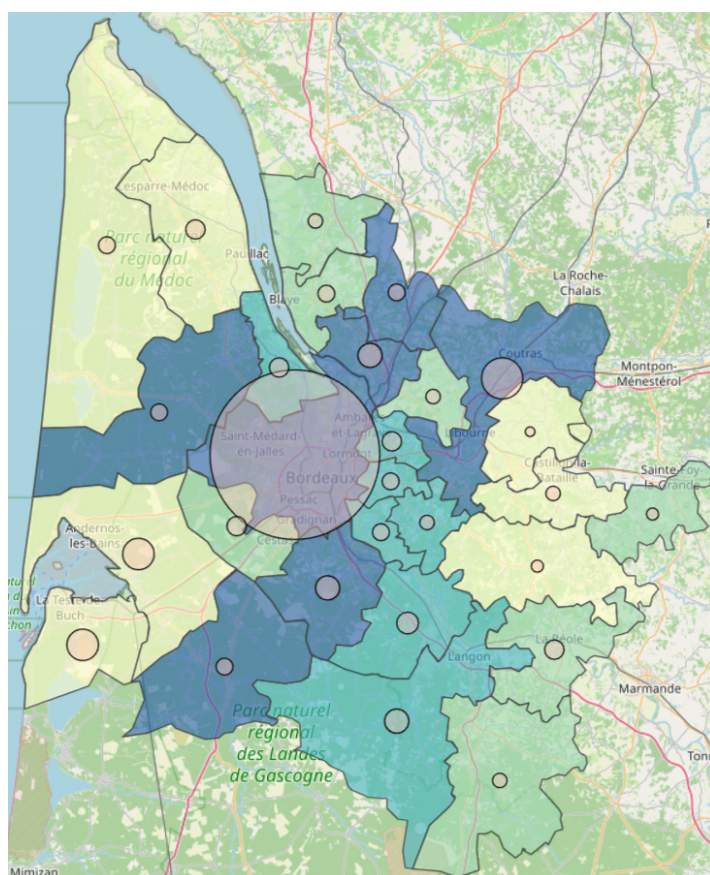
En Gironde, **780 100 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf**, soit 46 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 30,5 % à 50,5 % selon les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Le département se caractérise par une proportion plus importante de ménages allocataires d'une seule personne (48,8 % en Gironde soit 2,8 points de plus qu'à l'échelle de la France hexagonale). Les monoparents représentent 31 % des familles allocataires (idem au niveau national).

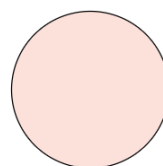
28 650 étudiants bénéficient d'une aide, soit plus de 8 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau France hexagonale). Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. Pour 12,3 % des allocataires les prestations légales constituent l'intégralité de leurs ressources (13,4 % à l'échelle de la France hexagonale).

101 400 foyers allocataires vivent sous le seuil de « bas revenus » avec un niveau de vie mensuel inférieur à 1 324 € par unité de consommation. **Dans ces foyers en situation de pauvreté vivent 85 500 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires

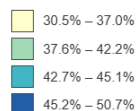


212 393 allocataires

3 991 allocataires

2 900 allocataires

Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Gironde

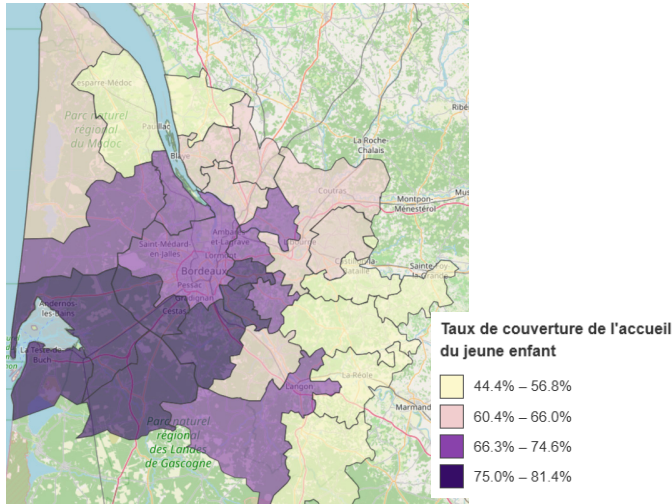
Petite
enfanceEnfance et
parentalitéLogement et
cadre de vieSolidarité
et insertionZoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023

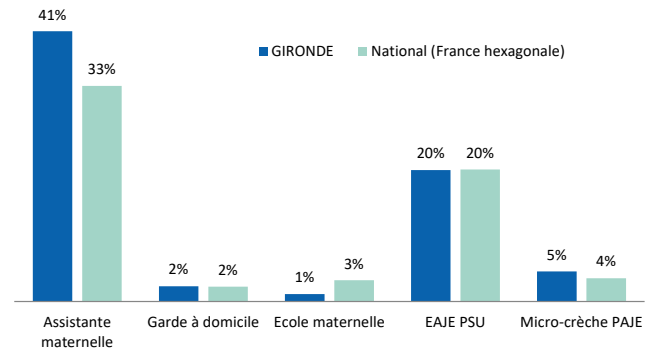


Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2023

La Caf de la Gironde soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. A la fin de l'année 2023, **35 960 places sont disponibles pour les enfants de moins de 3 ans.**

La Gironde, avec **69 places offertes pour 100 enfants**, se situe au-dessus de la capacité d'accueil moyenne observée en France hexagonale (61 pour 100).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2023

Avec 21 400 places offertes, le rôle des **assistantes maternelles** est essentiel. **Elles couvrent 41 % des besoins d'accueil** (33 % au niveau national). Concernant l'accueil collectif, le nombre de places s'élève à 12 780 places, soit 25 % des besoins (24 % en moyenne en France hexagonale).

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

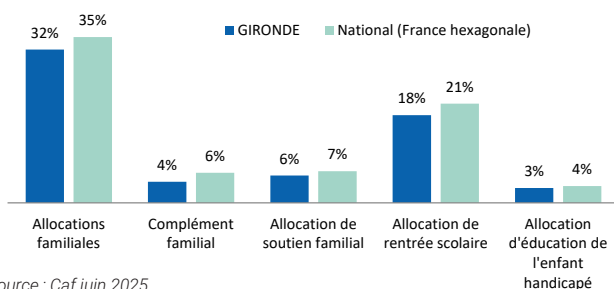
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

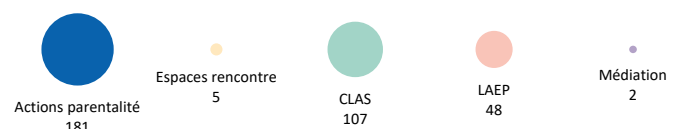


Source : Caf juin 2025

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **32 %** des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 4 % obtiennent un complément familial,
- **6 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- **18 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- **3 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement pour le soutien à la parentalité. Il se concrétise par le financement d'une diversité d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

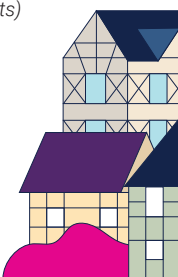
Actions parentalité : soutenues par le Fonds national parentalité ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

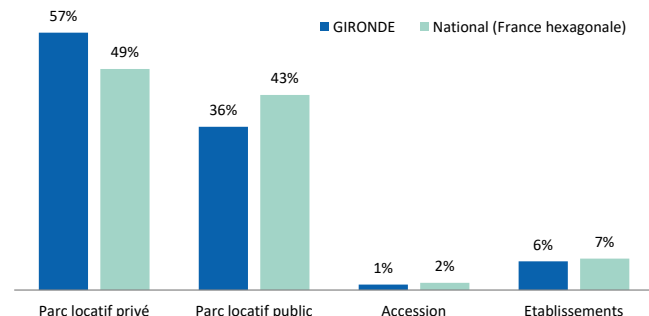




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles en matière de logement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, **142 900 foyers girondins reçoivent une aide au logement de la part de la Caf**. Cela représente une population de **243 300 personnes**, soit **14,6 % de la population totale du département**. La Gironde se caractérise par une proportion importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc privé (57 % contre 49 % pour la France hexagonale).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Gironde	National
Parc Locatif Privé	225 €	243 €
Parc Locatif Public	235 €	237 €
Accédants	192 €	188 €
En établissements	212 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Un locataire du parc privé perçoit en moyenne 225 € par mois. Dans le parc public le montant moyen de l'aide au logement est un peu plus élevé et se rapproche du niveau national. Une des explications de ces écarts est que le niveau de ressources moyen des girondins est supérieur aux valeurs nationales.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la Branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- **Le versement du Revenu de solidarité active (RSA) à 40 710 foyers sur le territoire girondin**, soit 11,7 % de l'ensemble des allocataires (12,7 % des allocataires à l'échelle de la France hexagonale).
- **116 200 allocataires girondins bénéficiaires de la Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs

modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 33,4 % des foyers allocataires girondins (même niveau qu'au national). Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au RSA pour 10 930 foyers en 2025.

- **32 245 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles **bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**. 60,5 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (58,5 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

40 710

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

21,8 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

58,6 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

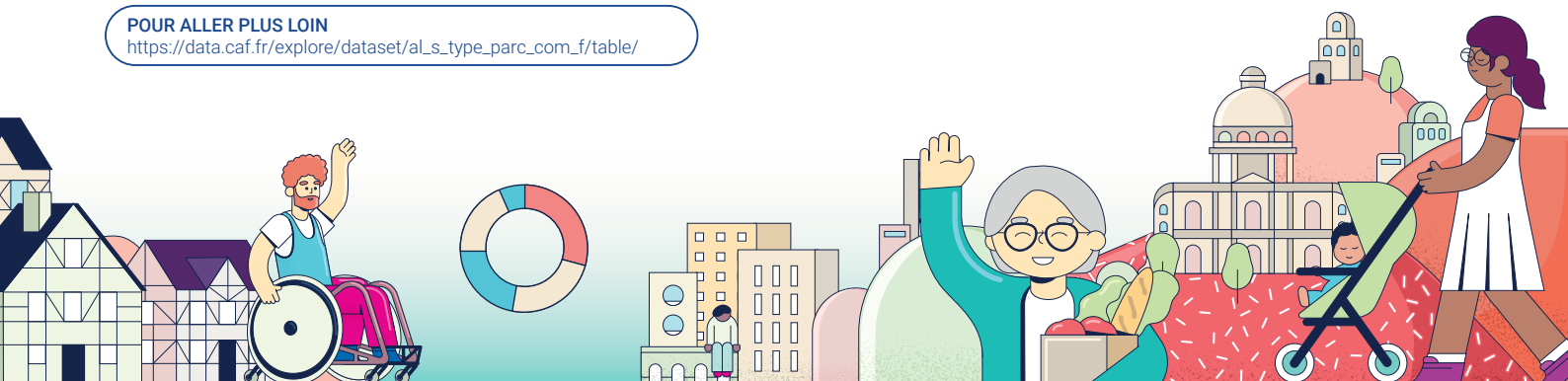
9,9 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/



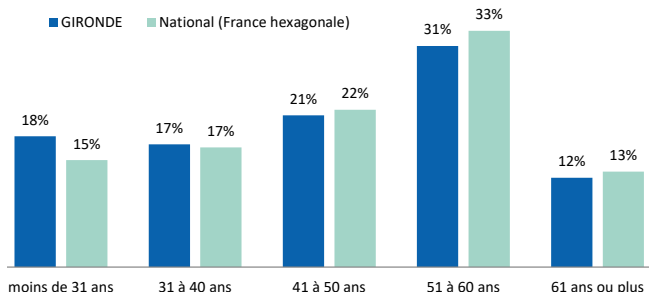
ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

32 245 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux Adultes Handicapés en Gironde en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 27,2 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 845 € par bénéficiaire (827 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous conditions de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la MDPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Son montant correspond à la différence entre un montant maximal et les ressources de l'allocataire. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

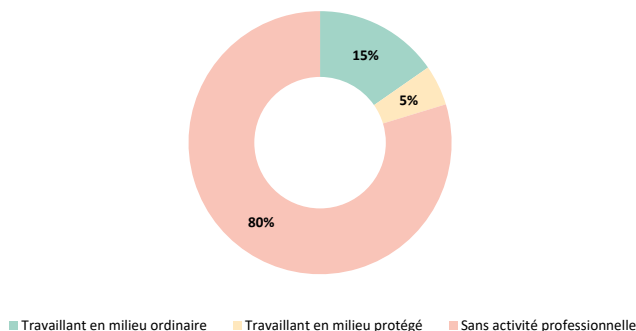
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **Les bénéficiaires d'AAH Girondins sont un peu plus jeunes qu'au niveau national** : 18 % ont moins de 31 ans (15 % en France hexagonale).
- **87 % des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge** (2 points de plus qu'au niveau national).
- **48,5 % présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 %** (2 points de plus qu'au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf de janvier 2021 à octobre 2025

39,5 % de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (42 % au niveau national) ; ce qui signifie qu'ils disposent d'autres ressources. Bien que 80 % des allocataires sont sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes...).

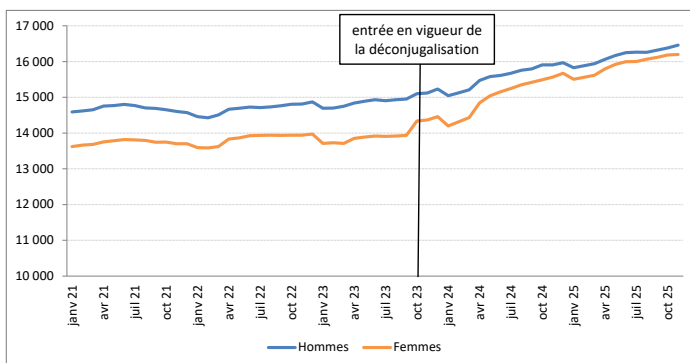
Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

Ainsi, la « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples* ; il s'agit un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

* **23 % des allocataires AAH du département sont en couple.**



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025